



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 103559

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur l'agenda 2010-2011 de la Commission européenne. En effet, celle-ci a diffusé plus de trois millions d'exemplaires d'un agenda aux couleurs de l'Union européenne et destiné aux classes secondaires de l'ensemble de l'Union européenne. Dans ses informations générales celui-ci mentionne notamment les différentes fêtes religieuses célébrées au cours de l'année à venir. Or cet agenda ne contient aucune référence à Noël, mais comprend la mention des fêtes juives, hindoues, sikhs et musulmanes, sans oublier la Journée de l'Europe et d'autres dates clefs de l'Union européenne. Ainsi, aucune fête chrétienne n'est signalée alors que le christianisme est la religion de la plupart des Européens. L'Union européenne ne peut nier ses racines chrétiennes, par son histoire, mais surtout au vu de la culture de ses ressortissants. Un porte-parole de la Commission a parlé de « bourde ». Il a précisé que les prochaines éditions de cet agenda ne mentionneraient plus aucune fête religieuse... Par ailleurs, on apprend que la production des 330 000 exemplaires de l'agenda réservés aux collégiens et lycéens britanniques a coûté 4,7 millions de livres. Aussi, il aimerait savoir quel est la position du Gouvernement français à ce sujet, quelles mesures concrètes il entend mettre en oeuvre afin de pallier cet « oubli » et connaître le coût total de cette production.

Texte de la réponse

Plusieurs voix se sont légitimement émues de l'absence de référence aux principales célébrations chrétiennes dans l'agenda Europa 2010-2011, diffusé récemment par les services de la Commission européenne. Comme le relève justement l'honorable parlementaire, cet « oubli » est difficilement explicable lorsque les fêtes d'autres confessions religieuses y sont au contraire mentionnées et expliquées. Le ministre chargé des affaires européennes a directement saisi le commissaire John Dalli sur ce sujet. La Commission a admis qu'il s'agissait là d'une erreur regrettable et qui ne résultait en aucun cas d'une politique discriminatoire. Un corrigendum ainsi qu'une lettre d'excuse ont été envoyés par les services de la Commission aux différents établissements scolaires ayant reçu cet agenda afin d'indiquer que cette erreur serait réparée en vue de l'édition 2011-2012, actuellement en cours de préparation. Nous ne souhaitons pas mettre en doute la bonne foi de la Commission. Aussi prenons-nous bonne note de son intention de corriger son erreur dans les prochaines éditions. Cette omission est d'autant plus regrettable que l'agenda Europa demeure un outil utile d'information sur l'Europe. Il s'agit en effet d'un agenda scolaire destiné aux élèves de l'Union européenne leur permettant non seulement d'inscrire leurs devoirs de classe, mais également de prendre connaissance, à travers un important appareil à vocation pédagogique, d'informations relatives à l'Europe, son histoire, son fonctionnement et les politiques qu'elle met en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103559

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 2966

Réponse publiée le : 7 juin 2011, page 6033